

L'ÉCOLE

Syndicaliste

N° 432

juin 2020

SNUDI

FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, PsyEN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière

A woman in a red FO vest is seen from behind, holding a large red and white flag with the FO logo. She is standing in a crowd of people at what appears to be a protest or demonstration. The background shows a cloudy sky and some trees.

**Satisfaction
des revendications
le SNUDI-FO défend
jusqu'au bout
l'école publique
les statuts et nos droits**

Bonnes vacances à tous !



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

En dépit de l'état d'urgence sanitaire, les personnels de santé ont manifesté massivement le 16 juin pour exiger des augmentations de salaires, des créations de postes, des ouvertures de lits, pour défendre l'hôpital public face à toutes les attaques qu'il subit depuis des années, en particulier de la part du gouvernement actuel.

Ne montrent-ils pas la voie ? Les personnels de l'Éducation nationale et notamment ceux des écoles ne sont-ils pas fondés à se mobiliser, y compris en cette fin d'année scolaire ?

Une désorganisation des écoles orchestrée par le ministre

Protocoles inapplicables, injonctions contradictoires... au lieu de prendre les mesures sanitaires nécessaires pour mettre en œuvre la reprise de tous les élèves, le ministre et ses représentants ont laissé les personnels, et en particulier les directeurs, livrés à eux-mêmes durant la dernière période.

Mais cette désorganisation de l'école, ce chaos, sont-ils accidentels ou au contraire délibérés ? Poser la question c'est y répondre.

On peut par exemple lire dans le dernier protocole dit « sanitaire » : « *En outre, si le mobilier des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique, tous les espaces de l'établissement peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...), y compris pour proposer d'autres activités (études, 2S2C).* »

Ainsi, avec son protocole, Blanquer fait exploser les groupes-classe et met en place les 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme), activités sous l'égide des municipalités ayant lieu durant le temps scolaire !

Des contre-réformes imposées pendant la crise sanitaire

Par ailleurs, le ministre compte bien profiter de la situation pour avancer dans ces projets de remise en cause et de territorialisation de l'École publique. Ne déclare-t-il pas à la presse : « *Cette reprise de mai-juin nous permet d'expérimenter des modalités de fonctionnement (...). Nous devons aussi travailler*

Faire valoir dès maintenant toutes les revendications

avec les collectivités locales sur la réorganisation de l'espace, l'articulation scolaire et périscolaire. C'est l'occasion de moderniser le système éducatif » ?

Dans le même temps, la proposition de loi créant un emploi fonctionnel de directeur d'école est étudiée à l'Assemblée nationale. Il s'agirait ni plus ni moins de faire des directeurs les exécutants des décisions des conseils d'école et d'exiger d'eux qu'ils rendent des comptes aux élus locaux !

La loi de transformation de la Fonction publique s'applique désormais pour le mouvement intra-départemental. Les organisations syndicales n'ont plus connaissance des projets d'affectations et ne peuvent ainsi plus vérifier que les barèmes et les vœux sont respectés. C'est la porte ouverte à tous les passe-droits !

Quant aux postes, ils manquent toujours cruellement ! Quant aux salaires, ils sont plus que jamais bloqués ! Quant aux AESH, on leur refuse toujours un vrai statut et un vrai salaire !

Force Ouvrière à l'initiative pour défendre l'école publique et les personnels

Dans cette situation, le SNUDI-FO, avec sa fédération, a pris toutes ses responsabilités, en étant à l'initiative de rassemblements intersyndicaux partout en France mercredi 24 juin devant les DSDEN ou les rectorats en défense des revendications, et d'une pétition unitaire (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education) sur la proposition de loi sur la direction d'école : « *Nul besoin de cette proposition de loi, nul besoin d'emploi fonctionnel pour répondre aux revendications des personnels !* »

Alors que certains évoquent la rentrée de septembre, spéculent un hypothétique « *jour d'après* » le SNUDI-FO entend bien jusqu'aux derniers jours de l'année scolaire défendre une à une et sans relâche les revendications des personnels, leurs statuts et l'École publique ! ■

L'ÉCOLE
Syndicaliste **FO**

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU

93100 MONTREUIL

Tél : 01 56 93 22 66

E-mail :

snuodi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :

Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :

César LANDRON

Imprimerie :

Roto Press Numeris

36, bd Robert Schuman

93190 Livry-Gargan

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722

CPPAP : 0423S06996

Plus de 200 rassemblements partout en France le 16 juin pour la défense de l'hôpital Des dizaines de milliers de manifestants dans le pays

Gironde

Plus de 8 000 manifestants à Bordeaux

Infirmiers, médecins, aides-soignants, agents administratifs, agents techniques... Des dizaines et des dizaines de milliers de personnels des établissements de santé, publics et privés, sont descendus très massivement dans les rues ce mardi 16 juin en plein Ségur de la santé à l'appel notamment des fédérations de la Santé FO, CGT, Solidaires...

- Sur Bordeaux à 9 h, les organisations syndicales de la Santé FO, CGT, Solidaires étaient reçues par la directrice de cabinet de la préfète afin d'y déposer leur cahier revendicatif.
- Sur Bordeaux, de 11h30 à 13h30, nous étions plus de 8 000 à battre le pavé, hospitaliers bien sûr mais aussi salariés de tous les secteurs du public et du privé, les retraités. L'UD FO 33 avait appelé ses syndicats et ses militants à participer à la manifestation, ils ont répondu présents.

Après cette mobilisation massive, les salariés du secteur hospitalier et des établissements médico-sociaux sont en attente de réponses



rapides à leurs revendications en termes d'augmentation des salaires, de maintien des services, de création de postes. ■

Philippe MANO
secrétaire général de l'Union Départementale FO 33

Yonne

Près de 400 manifestants rassemblés devant le centre hospitalier d'Auxerre, près de 200 devant l'hôpital de Sens



Nous ne voulons pas des médailles. Nous voulons les postes, les moyens, les salaires ! NON au COPERMO (comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers), NON aux fermetures de lits ! Leurs revendications sont les nôtres !

Deux collègues soignantes, syndiquées FO, l'une en hôpital, l'autre en EHPAD, nous expliquent : « On n'en peut plus. Bien sûr, on veut une augmentation de salaire, c'est la moindre des choses, mais pour tous : pas ces primes qui divisent. Dans les EHPAD, certaines

collègues ASH ne percevaient rien sous prétexte qu'elles ne sont pas titulaires ! C'est indécent, elles ont fait le même travail que les autres. C'est la précarisation de notre métier. Et avec le Ségur de la santé, ce sera encore pire. Mais au-delà de ça, ce sont de moyens dont nous avons besoin, des postes, des lits. Au contraire, le gouvernement et l'ARS maintiennent les COPERMO et ne prévoient qu'une chose : poursuivre la casse de l'hôpital ! »

Deux collègues enseignantes de FO également surenchérisent : « C'est exactement pareil pour nous, c'est la même logique : ils suppriment des postes, lâchent des primes qui divisent, continuent à remettre en cause nos statuts et nos droits. S'en tirer avec des applaudissements vaguement patriotiques et retourner dans un système où on élimine les services publics, où les personnels souffrent de ne pas pouvoir faire leur boulot correctement, c'est scandaleux ! »

Ne laissons pas faire !

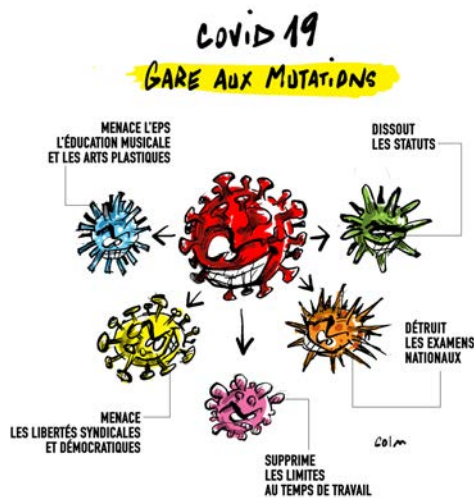
Partout, poursuivons la mobilisation, réunissons-nous, organisons-nous ! ■

Lucas ROMAIN
secrétaire départemental SNUDI-FO 89

« État d'urgence sanitaire » : guerre contre le virus ? Les revendications urgentes : c'est tout de suite !

S'il y a un aspect qui aura été mis au grand jour par le coronavirus, c'est bien l'incurie du gouvernement et de ses prédecesseurs, leur irresponsabilité, la barbarie des politiques d'austérité menées depuis maintenant 30 ans qui éclatent au grand jour. Nous en voulons pour preuve la situation dans les hôpitaux, les EHPAD et la crise économique et sociale qui se profile. Les masques de protection font toujours défaut, et les dépistages loin d'être systématiques sont quasi inexistants en rapport aux besoins.

Dans ce contexte, le gouvernement fait-il la guerre au virus avec sa loi et ses ordonnances d'urgence sanitaire publiées le 23 et 24 mars dernier ? Les salariés sont fondés à en douter.



La loi « d'état d'urgence » déroge au Code du travail et au statut de la Fonction publique

Certes, face à l'indignation des salariés et de leurs organisations syndicales, le gouvernement a été contraint de supprimer, temporairement et à partir du 24 mars, le jour de carence (article 8). Mais la loi « d'état d'urgence » habilite aussi le gouvernement à déroger par ordonnances au Code du travail et au Statut général de la Fonction publique : congés payés, temps de travail, repos sont déréglementés.

Ainsi, les ordonnances ont pour objet de développer le chômage partiel (il ne sera indemnisé qu'à hauteur de 84 %), de permettre aux employeurs (secteur privé) d'imposer des congés payés durant la période de crise sanitaire (après consultation des branches et avec un maximum de 6 jours), de permettre également aux employeurs (secteurs privés et publics) d'imposer l'utilisation de son compte épargne temps et de ses RTT (jusqu'à 10 jours).

Remise en cause des droits fondamentaux

La note sociale est salée : remise en cause du droit de manifester, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et augmenter le temps de travail, poursuite des suppressions de postes et d'emplois, primes spéciales versées au compte-gouttes aux salariés qui ont été exposés au virus en lieu et place de négociations salariales. Telle est la réalité de la « nouvelle donne » et de la « reconnaissance de la nation » promise par le président et ses ministres depuis la mi-mars.

Ces mesures pourront concerner l'ensemble des personnels dans l'Éducation nationale, dans les services comme dans les établissements. Les congés pourraient être sacrifiés pour que le retard de travail accumulé en raison du confinement et du manque criant de moyens pour équiper les personnels volontaires pour le télétravail. Il s'agira aussi de mettre en place les « vacances apprenantes » voulues par le ministre Blanquer.

La mobilisation pour contrer les attaques !

Dans de nombreux départements, les Unions départementales FO, les personnels hospitaliers, les salariés avec la population, comme à Maubeuge où 8 000 personnes se sont rassemblées pour la défense des emplois à l'Usine MCA filiale de Renault, se mobilisent pour la levée de l'état d'urgence et la satisfaction des revendications.

Pour FO, la mobilisation pour contrer toutes les attaques contre les droits et les acquis des personnels est à l'ordre du jour. C'est en ce sens que la FNEC FP-FO, avec ses syndicats, a appelé à des rassemblements et actions le mercredi 24 juin pour faire entendre les revendications des personnels ! ■



La situation sanitaire ne doit pas détruire notre statut et nos conditions de travail ! Maintien de « un maître - une classe » !

Aujourd'hui, le gouvernement profite de la crise sanitaire pour avancer plus rapidement vers la destruction de l'École publique. Ainsi, plutôt que d'organiser le dépistage systématique et de doter les personnels de l'Éducation nationale de masques FFP2, comme le demandait notre fédération, le ministère de l'Éducation nationale a fait le choix de mettre en place un protocole sanitaire permettant de continuer « le distanciel » après le confinement, le 11 mai. Il a clairement dit qu'il voulait pérenniser ce fonctionnement !

Le ministre veut pérenniser le distanciel au détriment de nos statuts et de nos droits !

Ainsi, le 4 juin, dans un entretien à *Ouest France*, la ministre de la recherche et des universités ne laisse plus aucun doute sur sa volonté d'organiser une rentrée « hybride » dans les universités. Dans le même temps, le ministre Blanquer indique qu'il organisera des assises sur le numérique au mois d'octobre expliquant que « *L'école de demain sera à distance* » et devra « *articuler présentiel et distanciel* ». Il y a de quoi être inquiet quant aux intentions du ministre...

Comme l'écrit FO ESR (enseignement supérieur et de la recherche) : « *Dans le respect de la liberté pédagogique, l'enseignement « distanciel » ne peut être qu'un complément. Sinon c'est, au mieux, une béquille instable pouvant, dans les cas désespérés, pallier l'impossibilité d'un enseignement véritable. L'enseignement ne peut être assuré que par une personne physique, sans la médiation d'une machine. Nous devons aux étudiants de véritables études, pas des succédanés bon marché.* »

Dès lors, le vœu, lors du CHS-CT Ministériel du 25 mai, demandant « (...) qu'il ne soit pas donné suite à la proposition de loi de la députée Frédérique Meunier visant à rendre obligatoire l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles élémentaires. » proposé par FO et adopté par la FSU et l'UNSA prend toute son importance.

Ce protocole ne doit pas permettre de détruire notre statut, nos droits et nos conditions de travail. Enseigner, c'est obligatoirement en présentiel, avec un maître – une classe, avec toutes les mesures de sécurité nécessaires. Les enseignants doivent pouvoir, à terme, retourner en classe comme avant. Le gouvernement, pour cela, doit apporter toutes les garanties sanitaires aux enseignants, aux AESH et aux élèves. ■

Le ministre profite de la crise sanitaire pour tenter de liquider le BAC ! Maintien du BAC comme diplôme national et premier grade universitaire !

Avec la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, rien n'a été épargné ni aux professeurs, ni aux élèves : nouveaux programmes, enseignements de spécialité, E3C imposés à marche forcée en présence des forces de l'ordre. Profitant de l'état d'urgence sanitaire les ministres Blanquer et Vidal maintiennent et aggravent leurs orientations :

- publication de la note de service des modalités de la session 2020 du baccalauréat : les mesures proposées à titre exceptionnel généralisent le contrôle continu qui était au cœur de la réforme Blanquer. La session 2020 pourrait constituer un laboratoire inédit pour aller très loin dans le démantèlement des diplômes et de l'instruction en accentuant le bricolage local rejeté lors de la session 2019.

- maintien de Parcoursup qui trie et remet en cause le premier grade universitaire. Le 2 mai, moins de la moitié des candidats avait une proposition d'admission.

On est bien loin des revendications des personnels ! Dans le même temps, les pressions se multiplient sur les professeurs.

C'est pourquoi, la fédération FO de l'enseignement, la FNEC FP-FO, exige :

- le rétablissement des épreuves terminales nationales et anonymes du baccalauréat et l'abandon des E3C ;
- tous les bacheliers doivent pouvoir accéder à la filière de leur choix : plus que jamais, abandon de Parcoursup. ■

défense du statut

Bouches-du-Rhône

Des communes ont essayé de s'approprier l'école républicaine !
Le SNUDI-FO 13, avec les collègues, a résisté !

La crise sanitaire est le prétexte pour accélérer la territorialisation de l'école publique et liquider le statut des enseignants fonctionnaires d'État.

C'est le cas dans les Bouches-du-Rhône où des municipalités exercent de fortes pressions sur les équipes enseignantes et, en première ligne, les directeurs.

Arles : la mairie décide de trier elle-même quels élèves accueillir dans les écoles

À Arles, le maire a, dans un premier temps, décidé de ne pas rouvrir les écoles le 11 mai. Les équipes enseignantes se sont donc disposées pour préparer l'accueil des enfants des personnels soignants et prioritaires. Mais le 7 mai, à la veille d'un week-end prolongé, il prend la décision d'ouvrir ses écoles dès le 14 mai en « *choisis-sant* » les élèves qui pourraient se présenter dans les écoles !

Une sorte d'« *accueil solidaire élargi* » avec des élèves prioritaires mais également d'autres dont les parents présentent des situations sociales ou professionnelles « *compliquées* ». Les listes des élèves seraient ainsi élaborées et transmises par la municipalité arlésienne aux directeurs !

Il s'agit bel et bien d'une interprétation du protocole sanitaire national dont les directeurs et l'IEN de la circonscription sont les garants. Or, ces derniers n'ont jamais été prévenus par les services municipaux.

Du côté des directeurs, c'est la consternation : « *Devons-nous nous plier aux décisions du maire pour l'accueil des élèves le 14 mai ? Depuis quand est-ce lui qui décide à la place de notre hiérarchie ?* »

Ces collègues ont raison : nous sommes et restons des fonctionnaires d'État, nos missions sont fixées, par décrets et circulaires, par le ministère de l'Éducation nationale, représenté par le DASEN sur le département et l'IEN sur la commune ! Ce n'est pas au maire de nous associer à un fonctionnement communal des écoles arlésiennes.

Sollicitée par ces collègues, la section locale du SNUDI-FO Arles a alerté l'IEN pour lui demander de faire respecter le cadre national, notre statut et nos missions. Le SNUDI-FO 13 s'est adressé au DASEN pour lui demander d'intervenir auprès du maire et lui rappeler le cadre d'organisation auquel sont assujettis les enseignants de la commune d'Arles.

Marseille : les enseignants en première ligne face aux parents

À Marseille, c'est par voie de presse que la municipalité a pris la décision de reporter la rentrée des MS, CE1, CE2, CM1 du 25 mai au 2 juin, afin de laisser le temps à ses agents communaux de s'organiser.

Une annonce tardive qui vient encore bouleverser le travail des équipes enseignantes et qui laisse sous-entendre que l'Éducation nationale serait responsable de cette situation car les directeurs n'auraient pas fait remonter à temps les listings des élèves inscrits. Ces derniers se retrouvent en porte-à-faux face aux parents qui estimaient être en droit d'inscrire leurs enfants dès le 25 mai.

Le SNUDI-FO 13 s'est immédiatement adressé au DASEN afin qu'il prenne ses responsabilités en garantissant l'organisation scolaire dans son département et en défendant son personnel enseignant qui est placé en première ligne face aux critiques des parents d'élèves.

La phase n°3 d'extension de l'accueil des élèves du 2 juin est toujours problématique car le personnel municipal n'est toujours pas en nombre suffisant pour permettre de faire respecter le protocole sanitaire et donc l'ouverture de nouvelles salles de classe n'est toujours pas possible, rendant problématique l'accueil de l'ensemble des élèves inscrits.

Comment expliquer aux parents que des choix et des roulements sont nécessaires pour assurer une équité dans l'accueil de tous les élèves ? Comment prendre en compte les fratries, les situations sociales de certaines familles dont les parents n'ont plus de moyens de garde et risquent de perdre leur travail ?

Ce n'est pas la responsabilité des directeurs et des équipes enseignantes ! Ils ne sont pas responsables du protocole sanitaire qu'on leur impose d'appliquer !

Dans une commune, la mairie décide que les enseignants sont « chefs du ménage »

À Eguilles, petite commune au nord d'Aix-en-Provence, le maire a publié un arrêté de police pour le fonctionnement de l'école de sa commune pour la période du 4/06 au 4/07. Dans l'article 2, il est précisé que les écoles seront ouvertes aux heures habituelles et que le personnel enseignant aura « *la charge de la gestion des gestes barrières et la coordination du nettoyage pendant le temps scolaire* » !

Chef du ménage, c'est encore un bel exemple de transfert de responsabilité de la commune auprès des enseignants, sous couvert du protocole sanitaire national imposé par l'Éducation nationale.

Pour tous ces exemples, le syndicat reste aux côtés des collègues pour les alerter, les informer et défendre leurs revendications.■

Franck NEFF
secrétaire départemental SNUDI-FO 13

Pyrénées-Atlantiques

Protocole sanitaire depuis le 11 mai :
une machine à broyer les personnels et les droits !
Le SNUDI FO 64 témoigne

Le SNUDI-FO 64 dénonce les graves dérives que constituent des organisations pédagogiques locales, laissées à la discrétion de chaque école, avec les moyens du bord, sous l'autorité des communes. Les collègues doivent affronter les incuries municipales quand ce ne sont pas des dénonciations calomnieuses

Là, c'est du produit désinfectant virucide que les enseignants découvrent dans des bouteilles d'eau minérale sans aucun signallement de danger. Ailleurs, il faut se battre pour obtenir le personnel nécessaire à l'entretien des locaux, des mairies interdisant l'utilisation de certaines classes pour pallier les manques de personnel. Parfois, aussi, dans ce contexte tendu lié à l'urgence économique et à la peur, des écoles sont confrontées à des cabales diffamantes. Ainsi, dans un courrier d'information adressé aux parents par une commune des Pyrénées Atlantiques et mis en ligne sur les réseaux sociaux, on pouvait lire à propos d'une organisation pédagogique conforme aux préconisations ministérielles que « *l'organisation pédagogique prévue n'est validée ni par l'inspecteur, ni par la commune* » ; s'en suivait une liste erronée des motifs de non-conformité reprenant mot pour mot un écrit professionnel contestable de l'IEN qui n'aurait jamais dû être publié par la municipalité. Plus loin, il était écrit que « *la directrice de l'école est invitée à prendre contact avec le directeur de ... afin qu'il la conseille* ». Dans ce même courrier, face à la sous-entendue incompétence des col-

lègues, la mairie se targuait de pouvoir répondre aux besoins des familles en organisant un accueil municipal. C'est ainsi que la commune s'est autorisée seule à réquisitionner une classe, le dortoir, une partie des sanitaires ainsi que deux ATSEM, en toute illégalité, pour une garderie municipale qui accueillera au maximum 4 enfants certains jours, une école maternelle publique accueillant 29 enfants a été privée pendant trois semaines d'une partie de ses locaux et de son personnel ATSEM.

La DSDEN 64, saisie par le SNUDI-FO 64, a apporté son soutien aux collègues. Pourtant, il a fallu plusieurs interventions et une saisine du préfet par le SNUDI-FO 64 pour que l'article L.212-15 du Code de l'Éducation qui régit l'occupation des locaux scolaires soit enfin respecté.

Face au pouvoir grandissant donné aux municipalités, le SNUDI-FO exige le respect du cadre national de l'enseignement, des textes réglementaires. Ce sont les seuls remparts efficaces pour protéger les personnels. Qu'advient-il si le projet de loi de fonction de directeur est mis en place, qu'il autorise le Conseil d'école à déroger au cadre national et qu'il confie les pleins pouvoirs aux maires ? ■

Olivia QUEYSSELIER
secrétaire départementale SNUDI-FO 64

Saône-et-Loire

Le SNUDI-FO 71 a défendu sans relâche le personnel
tout au long de ces trois mois !

Depuis le 16 mars, les directeurs se sont retrouvés bien seuls et en première ligne !

L'incurie ministérielle a conduit les IEN à se trouver démunis pour piloter le confinement et notamment l'organisation de l'accueil des enfants de soignants. Ils ont été tout aussi inutiles lors du déconfinement... Ils ont été rarement capables de défendre le choix des équipes face à des élus sur les questions sanitaires dans certaines communes... quoi de plus normal finalement puisque la volonté affichée du ministre est de territorialiser l'école et de la placer sous la tutelle des élus locaux ?

En revanche, leurs exigences de remplir des tableaux en tout genre relevaient de l'absurde, les informations communiquées étaient souvent contradictoires du jour au lendemain, d'une circonscription à une autre. Il faut dire qu'eux-mêmes étaient abandonnés du DASEN...

**Comment s'étonner de cette situation
dont le ministre porte l'entière responsabilité ?**

Le SNUDI-FO 71 a été présent et s'est mobilisé à tous les niveaux pour défendre et conseiller tous les personnels (PE comme AESH) face à l'incurie de notre hiérarchie. Les délégués FO n'ont pas hésité à le faire savoir lors des instances (CAPD, CHSCT, CTSD) qui se sont réunies. Le SNUDI-FO 71 a tenu toute sa place avec un discours clair et apprécié des collègues, avec des adhésions nouvelles durant cette période.

L'exemple des ASA pour « *garde d'enfant* » résume très bien la situation. Dès le 3 mai, le SNUDI-FO 71 avait informé les personnels (enseignants comme AESH) sur leur droit de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour « *garde d'enfant* ». Mais malgré

les annonces du ministère confirmant cette possibilité au CHSCTM du 6 mai, le SNUDI-FO 71 a dû batailler pour faire respecter le droit des personnels ! Visiblement, le ministre tenait un discours dans les instances nationales, mais n'en informait pas les IA-DASEN, en tout cas pas celui de Saône-et-Loire !

Force est de constater que, dans une période où le virus était encore très présent, c'est l'action de la FNEC FP-FO seule au niveau académique (CTA du 6 mai) et départemental (CHSCT D du 7 mai) qui a permis que les PE et les AESH qui souhaitaient obtenir une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant de moins de 16 ans puissent avoir gain de cause.

Les collègues sont fatigués, découragés, écoeurés...

Voilà ce qu'écrit une collègue suite au discours de Macron du 14 juin et face aux ordres et contre-ordres de ces deux derniers mois :

« *Avez-vous le même ressenti que moi ? Pour qui nous prend-on ? Je suis en colère ! Devrons-nous pour 15 jours d'école tout revoir ? Après toute l'énergie et la fatigue... je n'ai peut-être pas tout compris par « retour obligatoire à partir du 22 juin »... dans quelles conditions ? Nous avons une enseignante en moins... Nous avons mis en place un protocole qui convient à peu près jusqu'au 3 juillet ?! Pouvez-vous nous répondre et peut-être nous rassurer ?* »

Les collègues font confiance au SNUDI-FO 71 et beaucoup comprennent que le protocole sanitaire doit être abandonné et vite. Pas plus qu'hier, ils ne veulent de la territorialisation ou du statut fonctionnel de directeur ! ■

Nathalie BOURCERET
secrétaire départementale SnuDI FO 71

échos départements

Ain Echos de tournées d'écoles initiées depuis la reprise du 11 mai

Début d'après-midi du 11 mai. On passe dans une grosse école, les collègues sont dans la salle des maîtres. Attachés à un maître - une classe, ils ont fait le choix de faire présentiel et distanciel tout en indiquant qu'ils ne tiendront pas plus que le mois de mai. Ils apprécient notre visite.

Quelques jours plus tard, sur une autre école, discussions sur le dépistage systématique, l'impossible tri des élèves en raison du protocole alors que tous veulent revenir !

Il y a une claire conscience que, là-haut, ils profitent de la situation notamment avec les 2S2C

Les revendications qui ont essuyé une fin de non-recevoir durant le confinement (décharge complète de direction) reviennent. Le SNUD-FO propose une demande d'audience en présentiel à l'IA de toutes les écoles concernées avec rassemblement. Une réunion un midi sur l'école est prévue avec le syndicat. On laisse notamment la prise de position de collègues qui se prononcent pour que « *L'École reste l'École* » (motions de collègues de Bourg-en-Bresse).

Même discussion à l'école d'à côté. Les collègues avec l'aide du syndicat vont prendre contact avec les écoles concernées par une diminution de moyens. Résultat : une audience carte scolaire d'écoles de Bourg en Bresse qui n'a pas pu se faire durant le confi-

nement va avoir lieu le mercredi 17 juin.

Dans une autre école plus rurale, une adhérente, la directrice épuisée est bien contente du passage du syndicat. Remontée et en colère sur la situation, elle apprécie nos infos précises sur la proposition de loi direction d'école. Notre passage va lui permettre d'avoir les éléments pour discuter avec ses collègues à partir de la prise de position des collègues du secteur pour que « *L'École reste l'École* » et sur la direction.

Très récemment, dans une école, une directrice adhérente au syndicat nous indique dès notre arrivée « *Y en a marre de ce protocole à la noix !* » Beaucoup d'échanges avec les collègues qui nous remercient de notre passage.

Bilan

Avec les tournées, le syndicat est à sa place, aux côtés des collègues sur le lieu de travail. Cela permet de voir et d'entendre dans quasiment toutes les visites d'écoles que les collègues croulent sous les mails et les visio trucs. Ils apprécient donc le contact direct avec le syndicat qui permet d'aider à élaborer les revendications, de donner les informations, les documents, de susciter les réunions des collègues et bien évidemment de discuter des cotisations. ■

Nicolas DUSSUYER
secrétaire départemental adjoint SNUDI-FO 01

Rassemblement du mercredi 10 juin au rectorat de Toulouse

Ce sont 200 personnels de l'Éducation nationale qui se sont rassemblés devant le rectorat de Toulouse à l'appel de FO, FSU, CGT, SUD, CNT pour l'arrêt des contre-réformes Blanquer et la levée des poursuites contre notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental de la FNEC FP-FO du Lot. Deux délégations intersyndicales ont été reçues.

Audience auprès du recteur en défense d'Alain Rey

Une délégation en direction du recteur a été reçue pour défendre notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental de la FNEC FP-FO du Lot mis en cause dans le cadre de l'exercice de ses mandats syndicaux lors de la mobilisation contre les E3C le 21 janvier dernier à Cahors. Les camarades de la fédération étaient nombreux et une délégation intersyndicale a accompagné Alain Rey.

Les représentants du recteur ont assuré que celui-ci souhaitait l'apaisement dans cette affaire, qu'il n'envisageait pas de procédure disciplinaire. La délégation a demandé que ces paroles soient suivies d'actes, à savoir :

- intervenir pour que la plainte déposée par le personnel de direction soit retirée ;
- accorder la protection fonctionnelle à Alain Rey.

Audience auprès de l'IA-DASEN de la Haute-Garonne

L'intersyndicale a rappelé ses revendications au DASEN. Tournant le dos aux revendications sanitaires portées par FO (masques, tests...), le ministre a mis en place un protocole inapplicable et inacceptable. Cette reprise n'est pas la classe. L'école c'est un groupe classe avec un enseignant en présentiel.

Haute-Garonne

Le ministre déroule ses contre-réformes qui territorialisent l'école et s'attaquent aux statuts des personnels : il met en place les 2S2C qui permettent d'externaliser les missions de l'école et donnent la main aux mairies ; il ressort le statut de directeurs rejeté par les personnels ; Il envisage de légiférer sur le télétravail...

Sur les postes, nous demandons l'annulation de toutes les fermetures et la création des postes nécessaires à tous les niveaux (enseignants, administratifs, médico-sociaux, AESH...) pour cette rentrée.

Le DASEN a pris note des revendications

Il reconnaît le travail mené par les personnels pendant la période de confinement, alors que rien n'était préparé. Il reconnaît que le protocole est très lourd et demande un travail considérable aux équipes pour le respecter.

L'inquiétude concernant les 2S2C est déjà remontée. L'IA a entendu, comme nous, les déclarations du ministre disant que ce dispositif avait vocation à devenir un fonctionnement normal à la rentrée. Mais pour l'instant, il n'y a pas de texte et l'IA n'est pas en capacité de dire si les 2S2C vont s'organiser. Localement des conventions sont signées, pour permettre d'accueillir de plus en plus d'élèves dans les écoles. Pour l'instant, plus de 20 conventions ont été signées et d'autres sont en préparation.

Sur le distanciel, il n'a pas le sentiment qu'il y a une volonté de non-retour à l'école classique. Pour l'instant, le projet de loi n'est qu'un projet. Le distanciel n'a pas vocation à durer, ça n'a été qu'une réponse conjoncturelle. Son plus grand souhait est de retrouver l'école telle qu'on la connaît. ■

Christophe LALANDE
secrétaire départemental SNUDI-FO 31

Val-de-Marne

Pour l'annulation des fermetures, pour obtenir les ouvertures demandées par les écoles, le SNUDI-FO 94 appelle à un rassemblement mercredi 1^{er} juillet à 17h devant la DSDEN de Créteil.

Le SNUDI-FO 94 a été reçu en audience carte scolaire par la direction académique vendredi 19 juin. Le syndicat a défendu les situations de toutes les écoles qui lui ont confié leur dossier dans un temps extrêmement limité et dans des conditions qui n'ont rien à voir avec les audiences qui étaient accordées aux écoles par le passé.

Aucune réponse précise n'a été apportée aux demandes formulées et argumentées. Les décisions ont été renvoyées au CTSD prévu le dernier jour de classe (les collègues qui devront refaire leur structure pendant les vacances apprécieront) ! Le prétexte évoqué pour justifier un tel calendrier et le refus de recevoir les délégations d'écoles avec le syndicat est celui de la tenue des élections municipales et de l'obligation de réserve. Ainsi, les représentants au CTSD ne disposeraient des documents préparatoires et du projet d'ajustement de carte scolaire que le vendredi 26 juin, au plus tôt !

Les informations apportées lors de cette audience nous font craindre une situation impossible à la rentrée. En effet, alors que c'est maintenant dans la loi depuis deux ans, la direction académique se refuse à comptabiliser les élèves d'ULIS dans les effectifs, renvoyant à un vague regard bienveillant, dont chacun sait pertinemment qu'il est à géométrie variable et qu'aucune garantie réelle n'est apportée. Pire encore, les représentants de la direction académique se refusent à prendre en compte les conséquences du confinement pour les élèves et pour les écoles. Alors que, dans de nombreux cas, les écoles ont fait remonter qu'un pourcentage important d'élèves avait totalement décroché malgré les efforts fournis par les enseignants ; alors que, dans certaines écoles, près de 30 à 40 % des familles étaient dans l'incapacité de pouvoir recevoir et imprimer les documents envoyés par les équipes enseignantes, les réponses des représentants de la DSDEN se bornent au respect strict des seuils, confirmant ainsi,



qu'au-delà des déclarations médiatiques, absolument aucune mesure n'est prise par l'Institution pour que soit organisé un véritable plan de création de postes pour nos élèves.

Se prépare donc une rentrée où la responsabilité de la gestion des difficultés et du désastre scolaires découlant du confinement sera renvoyée sur chaque école et chaque enseignant. Un nouveau « prof bashing » se prépare donc en transférant sur chaque PE la responsabilité de résoudre les difficultés scolaires consécutives à la crise sanitaire, malgré les classes surchargées.

Pour le SNUDI-FO 94, il est indispensable que chacun soit alerté dès maintenant sur cette situation inacceptable et impossible. Une nouvelle avalanche de fermetures et de refus d'ouvertures, programmée par le Ministre, se prépare pour le CTSD du 3 juillet. Rappelons que la DASEN précédente a profité de la pandémie et du confinement pour fermer 78 classes et remettre en cause :

- la règle appliquée depuis des décennies dans ce département qui garantissait qu'un collègue nommé à titre définitif ne pouvait voir son poste fermé en juin ou en septembre ;
- l'existence des UPE2A rattachées à une école, elles sont toutes rattachées aux circonscriptions et ne sont plus comptabilisées dans les décharges de direction.

Nous appelons donc d'ores-et-déjà toutes les écoles à se rassembler mercredi 1^{er} juillet à 17h devant la DSDEN de Créteil (venir avec des masques) pour exiger collectivement l'annulation de toutes les fermetures de classes et l'ouverture immédiate de toutes les classes et postes demandés par les écoles !

Nous ne laisserons pas sacrifier toute une génération d'élèves ! Le SNUDI-FO 94 s'adresse à toutes les organisations syndicales. ■

Luc BENIZEAU
secrétaire départemental SNUDI-FO 94

Déclaration de directeurs d'école de Villejuif, le 3 juin 2020

Aujourd'hui, dans chacune de nos écoles, des dizaines de parents demandent que leurs enfants reviennent à l'école pour retrouver leur classe et pour apprendre. La situation actuelle qui voit des enfants à la porte des écoles, les directeurs et les équipes enseignantes subir des pressions pour qu'ils fassent le tri, est inadmissible. L'École de la République est en danger. (...)

C'est la responsabilité de l'État de garantir le respect de l'obligation scolaire et de l'égalité des droits. Alors (...) ce ne sont pas des roulements qu'il faut organiser, mais ce sont des enseignants que l'État doit recruter.

(...) L'État doit donc recruter massivement des enseignants et créer des postes pour que tous les élèves soient accueillis chaque jour par leur enseignant dans leur classe. (...).

Au vu des conditions exceptionnelles de la prochaine rentrée, non seulement toutes les fermetures doivent être annulées, mais des postes supplémentaires doivent être attribués (...). ■

Les 17 directions des écoles soussignées de Villejuif, syndiquées au SNUDI-FO, au SNUipp-FSU ou non syndiqués

direction d'école

Mayenne

99 directeurs de mobilisent avec le SNUDI-FO 53 !

Suite à la mobilisation de 99 directeurs de la Mayenne qui, avec le SNUDI-FO 53, ont saisi le CHS-CTD (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) pour alerter leur DASEN de leurs conditions de travail et des conséquences sur leur santé depuis le 16 mars, nous avons recueilli les propos de deux camarades du SNUDI-FO 53.

Frédéric Gayssot,

directeur d'école élémentaire à 4 classes en Mayenne. Il est également conseiller syndical au SNUDI-FO 53, prochainement au bureau départemental.

Stève Gaudin,

PE remplaçant en Mayenne, secrétaire départemental SNUDI-FO 53, élu du personnel et membre du CHS-CTD.

César Landron, rédacteur en chef

Pour la réouverture des écoles le 11 mai, que s'est-il passé pour les enseignants et les directeurs de Mayenne ?

“

FG : Beaucoup de choses se sont passées en amont. En visio-conférence, notre IEN nous suggérait d'appliquer des consignes en dehors de toute réglementation. On recevait des ordres, contre-ordres tous les jours, y compris tard le soir ou le week-end. Quand nous avons reçu le protocole, je me suis dit :

c'est inapplicable ! J'ai fait une lettre à mon IEN. Elle a répondu à mon courrier qu'il fallait faire au mieux mais qu'en effet la responsabilité pénale des directeurs pourrait être engagée si les élèves ne se lavaient pas correctement les mains, par exemple. Une fois le protocole sanitaire publié, le SNUDI-FO 53 a écrit au DASEN. J'ai aussi rédigé en parallèle une fiche RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) au CHS-CTD. Ensuite, mon IEN a répondu que j'étais couvert. Or, lorsque j'ai demandé les textes de référence... Pas de réponse... Enfin, lors d'une réunion avec la municipalité, j'ai remis en cause le protocole. On nous demandait de changer les emplois du temps de tout le monde, de faire des roulements, de mettre en place des signalétiques partout au sol, de déplacer des meubles. Avec la collègue directrice de la maternelle, nous avons refusé ces mesures qui ne font pas partie de notre métier. On a écrit aux parents en disant que tout ceci n'était pas l'école. Du coup, on n'a pas eu beaucoup d'enfants, environ 20 sur 80 à l'élémentaire. C'était une garderie améliorée... »

Au niveau départemental, il y a eu ce communiqué du SNUDI-FO 53 qui faisait état de la situation des directeurs avec 99 directeurs (sur 217) qui ont saisi le CHSCT, comment cela s'est passé ?

SG : Nous avons déjà été alertés par des directeurs de la circonscription de Laval. Lors d'une réunion d'information syndicale, des directeurs sont venus. Ils cherchaient à s'organiser. À l'issue de cette réunion, une quarantaine de directeurs ont alerté ensemble le CHSCT. On a vite vu que la situation était la même sur tout le département. Des directeurs ont assisté à nos réunions. Le syndicat les a outillés. Les fiches RSST se sont multipliées. Le SNUDI-FO 53 a proposé une saisine collective du CHS-CTD. C'est comme ça

que 99 directeurs ont saisi ensemble le CHS-CTD. Le syndicat a collecté ces saisines et les a envoyées en une fois au DASEN. C'était une façon d'exiger des réponses en matière d'acte pour éviter le crash, avec tous ces directeurs qui se plaignaient d'insomnie, certains se disaient au bord du burn out. C'était d'une certaine manière une façon aussi de les protéger. Même avant le 11 mai, il y a eu une période très tendue avec des directeurs qui recevaient de nombreuses consignes, d'enquêtes et à qui on demandait de se déplacer sur l'école de manière déraisonnée, on leur demandait de faire le facteur pour les devoirs... Le 11 mai, cela a été encore pire !

FG : À partir du 11 mai, de très nombreux directeurs ont été sous pression des municipalités qui leur demandaient d'accueillir le maximum d'enfants. Une directrice voisine a pris sa classe dans une salle des fêtes avec 15 élèves avec ce protocole « à la noix ». Il y a eu de nombreuses réunions avec les mairies qui duraient plusieurs heures, du temps perdu, des déplacements qui ne servaient à rien...

SG : Ces 99 directeurs qui ont saisi le CHSCT, ça a eu un impact fort. Imaginez, presque la moitié des directeurs de notre département ! Le DASEN a été contraint de répondre à l'ensemble des directeurs, sur un ton qui était plutôt à l'apaisement. Il a répondu qu'il reconnaissait la difficulté de cette fonction, qu'il n'avait pas les moyens mais qu'il faudrait que les directeurs aient plus de décharges... ça a pesé dans le rapport de force, ça a sécurisé les directeurs. Si le DASEN a vu les reportages dans France Info, France Inter, Café Pédagogique où les directeurs se disent « à bout », ça



n'a pas pu le laisser indifférent ! Ces 99 RSST ont permis de faire porter la responsabilité de tout ce qui pouvait arriver sur le DASEN.

FG : Sur ma circonscription, 27 directeurs sur 42 ont rempli la fiche. On a obtenu des choses : le DASEN, en prenant la peine de nous répondre, a reconnu la surcharge de travail, et les responsabilités qui nous incombent et la souffrance qu'elles pouvaient entraîner. Cela nous a permis de nous dégager de toute responsabilité. On a senti que ça a permis aux directeurs de communiquer entre eux. Maintenant, on discute, on porte les revendications !

SG : Quand on voit la proposition de loi sur les directeurs, le combat ne fait que commencer. Tous les collègues sont concernés.

Vous pensez que ce lien fort de tous ces directeurs en Mayenne peut-être un point d'appui dans la résistance face à ce projet de loi ?

FG : Je l'espère !

SG : Ce qui rend l'action syndicale intéressante de mon point de vue, c'est le fait d'être groupé. Cette action syndicale a permis d'être tous soudés. Les IEN ne pouvaient pas répondre aux collègues un par un. Le DASEN a dû faire une réponse à tous, ce n'est pas rien ! Le syndicat a servi d'outil pour aider les collègues à se regrouper. Il a coordonné, regroupé, mais les collègues ont eux-mêmes décidé de ne pas laisser faire. Pour les mobilisations à venir, c'est intéressant. Ils se sont appropriés le mouvement. »

En opposition à ce projet de loi, quelles sont les revendications des directeurs ?

FG : D'abord, la simplification des tâches. Arrêter de nous faire faire tout et n'importe quoi. Nous, on est lié au décret de 1989 où la fonction de directeur est de veiller à la bonne marche de l'école. Tout ce qu'on nous demande n'a rien à voir avec cela. On veut une reconnaissance salariale, comme tous les enseignants. Là, on est débordé de travail. Les équipes de suivi, l'inclusion scolaire, ce sont des réunions à n'en plus finir, des responsabilités supplémentaires... Il y a les GEVASCO à rédiger. Le PPMS, les PAI... c'est trop ! Les comités de liaisons, les réunions qui se multiplient. Et les mails, les enquêtes, les tableaux à remplir, le LSU, Onde... On doit rédiger des comptes-rendus que personne ne lit.

Un projet de loi passe à l'assemblée nationale le 22 juin, que pensez-vous de ce projet ? De l'emploi fonctionnel ?

SG : Le directeur sera le fer de lance des politiques du DASEN et du ministre. C'est une remise en cause de l'indépendance du fonctionnaire. De plus, les directeurs seraient sur un siège éjectable permanent.

FG : Oui, et on sera nommé par le DASEN directement. Sur quels critères on serait affecté ou déplacé ?

SG : C'est dans la suite des dernières mesures, regardons PPCR. C'est à la tête du client, finis les barèmes, l'ancienneté, place au profil, à l'obéissance, à l'assujettissement. C'est le fait du prince.

FG : On est avant tout enseignant ! Sur un poste de direction, certes, mais enseignant. Là, sur quel critère tu vas être affecté ou non ? Dans le projet de loi, ils parlent de "dysfonctionnement". Mais de quoi s'agit-il ? Comment vont-ils juger un « dysfonctionnement » ? »

SG : Par exemple, dans le partenariat avec les municipalités, la pression va être forte ! Pour la mise en place des 2S2C, tu es en première ligne !

FG : Ils nous disent « allègement des tâches ». Mais ce sera l'inverse. Ils vont nous faire gérer le périscolaire, tu es membre de droit du Conseil école-collège. Les PIAL, on voit ce que ça donne déjà. On nous demanderait des choses qui n'ont rien à voir avec notre fonction actuelle de directeur, tel qu'écrit dans le décret de 1989. Personne ne demandait cela lors de l'enquête de décembre du ministère... Une des conséquences que je vois avec un Conseil d'école décisionnaire, c'est par exemple la répartition des élèves. Si le conseil d'école n'est pas d'accord avec notre structure, il aura le pouvoir de nous imposer autre chose ? Non, ce n'est pas possible, ça !



SG : Ça donne un statut à l'école, comme les CA dans les collèges.

FG : Et ça donne plus de pouvoir aux mairies ! D'autant plus que l'on ne sait pas quelle représentativité il peut y avoir dans ces conseils d'écoles...

SG : Si le conseil d'école, où les enseignants pourraient être minoritaires, décide de changer de manuels scolaires et de nous imposer une méthode de lecture par exemple, ce ne serait plus l'école républicaine !

FG : Il faut qu'on accélère l'information auprès de tous les collègues !

SG : Le ministre utilise la crise pour remettre ce sujet au centre. Alors qu'il a été désavoué par le résultat de l'enquête... Il n'y a que la mobilisation qui pourra les arrêter. Si on laisse faire les parlementaires, on sait comment cela va finir... On a une unité syndicale large avec le SNUipp et la CGT sur cette question. On va multiplier les informations et les réunions. ■



Entretien réalisé par César Landron, rédacteur en chef

AESH

Lors des réunions au ministère, FO porte les revendications des AESH !

Le ministère a convoqué des réunions de « *comité consultatif* ». Il porte sur un guide Ressources humaines à destination des personnels, sur le référent AESH (fonction AESH, déjà expérimentée localement, sans cadre réglementaire) et sur le temps de travail et la rémunération. Dans toutes ces réunions, FO porte les revendications des personnels. La FNEC FP-FO a montré que l'affectation sur zone dans le

cadre des PIAL était contraire au cadre réglementaire de l'emploi contractuel. Sur la question du télétravail, le DGRH adjoint a confirmé que cela correspondait, pour les AESH, à une situation exceptionnelle, les missions des AESH impliquant une présence physique. Cela peut être un point d'appui pour intervenir localement face aux pressions que rencontrent les personnels.

Dans tous les départements, le **SNUDI-FO**, avec sa fédération la **FNEC FP-FO**, prend les dispositions nécessaires pour réunir les personnels AESH et lister les revendications. Les militants s'organisent méthodiquement et rigoureusement pour proposer la syndicalisation au sein des syndicats FO à tous les AESH.■

Haute-Loire

Communiqué de presse
La mise œuvre des pôles inclusifs d'accueil localisé (PIAL)
tourne le dos aux revendications des AESH et dégrade
les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap

Cette conférence de presse, à l'initiative de la FNEC FP-FO, a été décidée pour évoquer les conditions de travail des AESH et l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations pour obtenir un vrai statut et un vrai salaire pour ces personnels.

Il s'agit également de tirer le bilan de la politique dite de l'inclusion systématique qui cache en fait une politique d'austérité à l'égard des enfants en difficulté et des personnels qui les accompagnent.

Lors de nombreuses réunions qui ont eu lieu durant le confinement avec les syndicats FO de l'enseignement, les AESH ont exprimé toutes leurs craintes.

En premier lieu, le protocole sanitaire déjà inapplicable pour l'ensemble des personnels, l'est à fortiori pour les AESH naturellement très proches des enfants. Aucun geste n'est fait par le ministère pour reconnaître leur travail et leurs missions. Aucune de leurs revendications n'est entendue, rien n'est prévu pour augmenter les salaires, pour les sortir de la précarité, de la flexibilité et de l'incertitude.

Pire et à rebours des revendications, le ministère et l'Inspectrice d'académie aggrave la situation en ne les affectant non plus dans un établissement, mais sur un secteur géographique (PIAL). Il s'agit de pouvoir les affecter à tout moment et sans compensation, sans tenir compte de leurs vœux.

Ces PIAL accentuent la dégradation des conditions de travail des AESH et amplifient leur flexibilité. En effet, l'année prochaine, n'ayant plus d'affectation précise, plus besoin de changement de contrat, l'administration pourra muter les AESH d'une école à une autre, comme des pions, du jour au lendemain.

A quelques semaines des vacances scolaires, ces personnels n'ont aucune certitude d'être affectés ni dans l'école ou l'établissement

dans lequel ils travaillent actuellement, ni dans une école ou un établissement précis. Ils n'ont aucune certitude, non plus, de suivre les enfants dont ils s'occupent cette année.

Sur le plan de l'accompagnement des élèves, la politique ministérielle est de privilégier le quantitatif pour faire des économies sur le dos des enfants en situation de handicap. Le PIAL est l'outil de rationalisation des AESH. Alors qu'il y a quelques années, les enfants en situation de handicap bénéficiaient d'un AESH individuel, l'administration réduit encore les coûts en attribuant un personnel qui doit prendre en charge plusieurs enfants en situation de handicap. Là où il fallait 2 ou 3 AESH, aujourd'hui il n'en faut plus qu'un.

Cette année déjà, de nombreux AESH ont démissionné du fait de conditions de travail insupportables, la généralisation de ces réseaux PIAL laisse craindre une désertification de la profession. Comment accepter un salaire de misère (700 € mensuels) pour être trimballer de gauche et de droite en fonction des contraintes budgétaires de l'administration ? Comment accepter de voir constamment planer la menace d'un licenciement parce qu'ils ne peuvent répondre favorablement à un changement d'affectation trop éloigné ?

La mise en œuvre des PIAL va à l'encontre de
toutes les revendications des AESH.
Pour FORCE OUVRIERE, les AESH ne sont pas des pions

Plus que jamais : FO revendique un vrai statut qui les protège, un vrai salaire pour vivre de leur métier, des affectations sur des critères clairs à partir de vœux sur des écoles et des établissements précis et des affectations à l'année scolaire. FO exige donc le retrait de la loi Blanquer qui institutionnalise les PIAL.■

Les PIAL un outil de déréglementation et d'exploitation



Force Ouvrière continue d'intervenir sur la question des PIAL et de revendiquer que le collègue AESH soit affecté sur un établissement, appelé résidence administrative ou établissement de rattachement. De plus l'AESH doit pouvoir suivre les enfants qu'il souhaite, dans le cadre des notifications CDAPH et être systématiquement informé du nombre d'heures indiqué par les notifications afin d'éviter le rabotage des heures dues. L'AESH n'est pas un « pion », déplaçable et corvéable au gré des besoins locaux.

FO s'appuie sur l'article 4 du décret du 17 janvier 1986 : « (...) *Le contrat précise sa date d'effet, sa durée, le poste occupé ainsi que la catégorie hiérarchique* (...) ». Sans cette résidence administrative précise, il ne peut y avoir de prise en charge des frais de déplacements. C'est inacceptable.

Le ministère répond que les AESH ne peuvent, en effet, être considérés comme des « pions » mais répète que les besoins des élèves sont susceptibles d'évoluer et que les PIAL servent justement à donner de la souplesse. Le ministère ajoute que la notion de « *résidence administrative* » se rapporte à la commune et que la notion de « *poste occupé* » n'implique pas unicité de lieu, que les PIAL sont conformes au droit. FO continuera d'intervenir pour montrer en quoi la formulation inscrite dans le guide n'est pas conforme au droit. Pour FO, les réponses du ministère confirment que la mise en place des PIAL ne peut aboutir qu'à une réduction des droits et à une dégradation des conditions de travail des personnels. ■

Ain

Motion de la commission AESH de la FNEC FP-FO de l'Ain

AESH un métier en manque de reconnaissance !

Depuis 15 ans, nous faisons partie du paysage dans les écoles sans être toutefois pleinement reconnus.

(...) Nous sommes 80 000 en France et à ce titre, nous réaffirmons notre demande de statut. (...)

- Nous réaffirmons notre besoin de formation (sur temps de travail) en corrélation avec les besoins des élèves que nous accompagnons. (...)
- En nous maintenant avec un salaire inférieur au SMIC, malgré nos heures effectuées, on nous pousse à trouver un deuxième travail souvent pour accompagner d'autres élèves, la mairie deviendra-t-elle notre nouvel employeur ?
- De plus la mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) va accroître notre précarité.

Voici ce qu'il se passe :

- Les AESH ne se verront plus stipuler sur leur contrat les écoles, collèges ou lycées d'affectation, mais une zone géographique dans laquelle ils seront amenés à se déplacer sans avenant de contrat au gré des besoins. Il est noté que si aucune zone ne correspond à leur souhait, l'administration sera dans l'obligation de mettre fin à leur contrat !
- Il pourra être imposé à des AESH de remplacer des collègues AESH en laissant leurs propres élèves au mépris du travail pédagogique engagé auprès d'eux.
- Cela annonce également une mutualisation à outrance car des AESH à 24h devant s'occuper de 2 élèves à 12h notifiés par la MDPH se retrouve-

ront à prendre en charge un 3^{ème} voire un 4^{ème} élève sans augmentation horaire. Donc l'élève qui avait 12h sera amputé de l'aide et de la disponibilité de son AESH. (...)

Qui décidera de nos affectations ? Sur quels critères ? Sur combien d'établissements ? Pour combien d'élèves ? Avec quels emplois du temps ? (...)

Nous ne sommes pas des pions ! Plus que jamais :

- Nous revendiquons une réelle reconnaissance, un vrai statut, un vrai salaire.
- Nous revendiquons des affectations sur des critères clairs à partir de vœux sur des écoles et des établissements précis (...), des affectations à l'année.

En ce qui concerne notre rémunération, depuis janvier nous devrions avoir un nouvel indice plancher de 329 (1 541,70€ brut pour un temps plein de 39 h) et non plus de 325. Les services du rectorat ayant pris du retard notamment à cause du COVID, une campagne de réévaluation devrait débiter à l'automne. A la fin de la première année et sans entretien préalable il passera à 330 (1 546,39€ brut pour 39h). (...)

Malgré la situation, la commission AESH de la FNEC FP-FO appelle tous les AESH (syndiqués et non syndiqués) à :

- se réunir pour discuter de la situation et de nos moyens d'action pour porter nos revendications ;
- à rejoindre FO ;
- à saisir le syndicat pour toute question ou problème. ■

stagiaires

Titularisation de tous les stagiaires dès le mois de juillet avec effet au 1^{er} septembre

Après de multiples ordres et contre-ordres de la part du ministère et plusieurs interventions de notre fédération demandant la titularisation au 1^{er} septembre (et non au 1^{er} décembre comme cela a été envisagé un moment), nous connaissons maintenant les modalités de titularisation, qui se rapprochent de celles des années passées, avec la déréglementation liée à la crise sanitaire en plus...

Les jurys de titularisation se sont tenus ou vont donc bientôt se tenir. C'est le moment le plus stressant pour vous. N'hésitez pas à contacter le SNUDI-FO en cas d'inquiétude quant à la titularisation.

Si le jury envisage le renouvellement (redoublement) ou le licenciement, vous devez obligatoirement être convoqués devant celui-ci et avoir accès à votre dossier (rapports de l'IEN et directeur de l'INSPE entre autres).

Comment cela va-t-il se passer ?

Plusieurs possibilités en cette fin d'année :

- La titularisation (la majorité des cas) ;
- Le renouvellement (ou redoublement), car l'administration considère que vous avez eu des difficultés lors de votre stage en classe ;
- La prorogation (vous n'avez pas validé votre M2) ;
- La prolongation (vous avez eu plus de 36 jours de formation - classe ou INSPE non dispensée - congé maladie, maternité, absence à l'INSPE...). Cette prolongation doit être d'une durée égale à la durée de l'absence à laquelle on retire 36 jours ;
- Le licenciement (c'est le pire des cas).

Attention, des visites « anti-statutaires » liées à la crise sanitaire

Dans certains départements, les IEN ont fait des visites « anti-statutaires ».

Certains stagiaires ont été « visités » en visio-conférence. On leur a indiqué parfois à l'issue de celle-ci qu'il n'a pas fait ses preuves.

Certains stagiaires en présentiel sont envoyés sur une autre école, avec des élèves qu'ils ne connaissent pas. De la même façon, on leur indique que ce n'est pas satisfaisant.

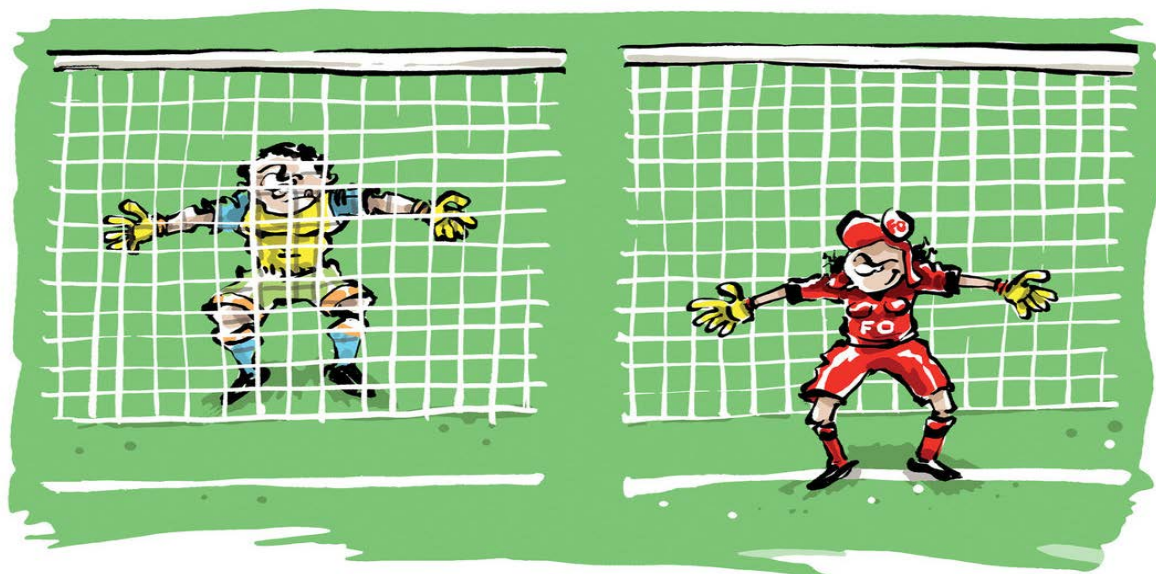
Si les conditions dans lesquelles vous avez été visités ne vous semblent pas réglementaires ou si elles se sont passées « à charge » contre vous, n'hésitez pas à contacter le SNUDI-FO. Ne restez pas seuls face à l'administration. Le SNUDI-FO est là pour vous aider.

Comme on le voit, la seule décision raisonnable est de répondre à la revendication de notre fédération : « *Considérant que les stagiaires ne sauraient être tenus pour responsables de la situation actuelle, la FNEC FP-FO revendique la titularisation de tous les stagiaires dès le mois de juillet avec effet au 1^{er} septembre.* »

Obligation d'être en présentiel à 100 % pour la fin de l'année : c'est non !

Dans certains départements, il est imposé aux stagiaires de venir en présentiel à 100 %. Ce n'est encore une fois pas statutaire. Si vous n'êtes pas volontaires pour venir à 100 % en classe, contactez le SNUDI-FO.

L'année de stage commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août. Durant cette période (sauf exceptions liées au parcours antérieur du stagiaire), vous êtes 50 % en classe ; 50 % en formation. ■



Colan

Les lignes directrices de gestion « promotions et valorisation des parcours professionnels » pour remplacer les promotions étudiées par les CAPD

A lors que, dans le cadre de la Loi de la transformation de la Fonction publique dont FO demande l'abrogation, le ministre a retiré cette année le mouvement du champ de compétences des CAPD, voici venu le tour des promotions pour l'an prochain.

Les lignes directrices de gestion promotions : l'aboutissement de PPCR

À l'instar de ce qui s'est passé pour le mouvement cette année, les syndicats siégeant en CAPD n'auront plus accès aux documents de l'administration pour vérifier les barèmes et donner leur avis sur les tableaux d'avancement.

Un nouvel énorme coup porté aux droits des personnels ... mais ces lignes directrices de gestion (LDG) ne se limitent pas qu'à cette attaque : non seulement elles réaffirment les nombreux reculs statutaires contenus dans PPCR, dont les rendez-vous de carrière et leurs appréciations subjectives - qui demeureront pérennes pour la hors-classe - mais elles dégradent davantage encore les conditions de travail avec notamment l'accompagnement continu de tous les personnels.

Cet accompagnement repose sur le nouveau schéma directeur de formation de tous les personnels (circulaire du 23 septembre 2019) qui annonce une remise en cause de la formation continue sur la base du volontariat et des animations pédagogiques.

La « valorisation professionnelle » : des garanties collectives à une relation individuelle à l'instar du contrat dans le privé

Les RH de proximité, dont les missions sont actuellement principalement centrées sur le conseil aux collègues pour les réorienter vers d'autres projets professionnels, se verront confier le soin de déterminer les besoins de formation des personnels, ce qui devrait inciter les collègues à rester prudents avant de les saisir... au risque de se voir rapidement « accompagnés » par leur circonscription...

Les LDG articulent les promotions à la « politique de valorisation professionnelle » du ministre qui incite les personnels à la mobilité : concours, liste d'aptitude, intégration directe ou détachement, ou nomination sur des emplois - dont celui de directeur d'école ! - sont proposés comme possibilités d'évolution de carrière. Il est également précisé que, « pour prononcer les promotions de grade et de corps, sont pris en compte les éléments relatifs au parcours professionnel et au parcours de carrière des personnels. »

Exit donc l'étude de l'avancement lors des CAPD... les collègues devant, comme pour les mutations, défendre individuellement leurs intérêts.

Les lignes directrices de gestion, qu'elles concernent la mobilité ou



“REVALORISATION” PPCR :
SUSUCRE!

les promotions, ne font que confirmer l'analyse de FO quant à l'objectif de la loi de transformation de la Fonction publique qui n'est autre que de dynamiter nos statuts en vidant les CAPD de leurs substances et en transformant notre relation à l'employeur pour passer de garanties collectives à une relation individuelle à l'instar du contrat dans le privé : en contractualisant la Fonction publique.

Le SNUDI-FO continuera de défendre les personnels

Quelles que soient les règles du jeu, les collègues savent qu'ils pourront compter sur le SNUDI-FO qui continuera de jouer son rôle de conseil et de défenseur auprès des collègues par tous les moyens à sa disposition : rencontres avec les IEN suite à la réception des rapports de RDV de carrière, constitution de dossiers, rédaction des recours, contrôle des éléments de carrière...■

Mouvement intra : une catastrophe annoncée

Nous en avons parlé dans des journaux précédents, nous y sommes. Après le mouvement inter (permutations), le mouvement intra est en train de se terminer (parfois il l'est déjà dans certains départements).

A l'issue des résultats, vous pouvez faire appel au syndicat pour vous aider à faire des recours.

Ceux-ci se feront avec l'appui « officiel » du SNUDI-FO si vous n'avez rien obtenu à l'issue du mouvement ou si vous avez obtenu un poste hors vœu (écran 1 et 2).

Avec les vœux larges, qui imposent aux collègues à titre provisoire d'émettre des vœux au-delà de leur souhait, le logiciel mouvement (Mvt1D), mis en place par le gouvernement, organise « l'affectation imposée ».

Inadmissible !

Faites appel au SNUDI-FO pour vous aider dans toutes vos démarches.

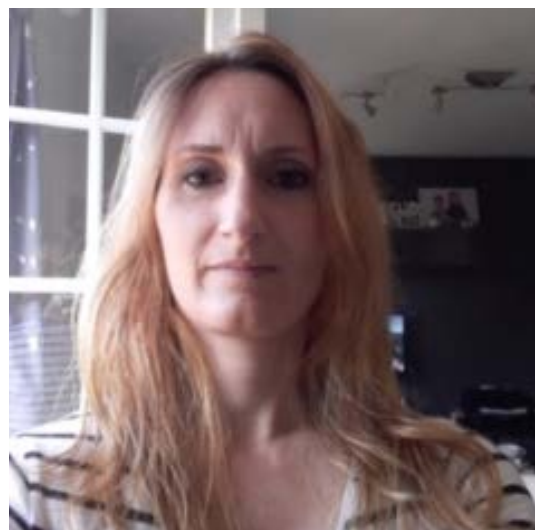
Le syndicat continuera à défendre pied à pied les collègues qui font appel à lui.

Avec la Fédération Générale des Fonctionnaires-FO, nous exigeons l'abrogation de la loi Dussopt sur la transformation de la Fonction publique et demandons le retour à un mouvement où nous choisissons nos postes.■

Anne Lelandois nouvelle secrétaire du SNUDI-FO du Calvados (14)

Cet entretien s'est déroulé suite à l'Assemblée générale qui s'est tenue le mercredi 17 juin avec 6 collègues.

Après plusieurs années difficiles pour exister dans le paysage syndical du Calvados, le SNUDI FO 14 commence à être implanté et souhaite rentrer dans une nouvelle dynamique selon sa nouvelle secrétaire départementale.



Pourquoi avoir choisi le SNUDI-FO ?



J'ai trouvé dans le SNUDI-FO un syndicat libre et indépendant, ce qui, pour moi, est une vraie force pour porter les revendications des collègues contre certaines orientations gouvernementales. Et puis, je me souviens qu'à l'IUFM, à Alençon dans l'Orne, le SNUDI FO nous avait accompagnés, suivis et était présent sur le terrain. C'est important un syndicat proche des collègues.

Pourquoi t'es-tu syndiquée au SNUDI-FO 14 ?

Je pense qu'il est primordial de ne pas rester seul face aux attaques que nous subissons dans notre métier, et que FO est proche de mes valeurs. Dans ma famille, dans mes gènes, se syndiquer est une tradition. Il suffisait pour moi que je trouve le bon syndicat ! A Force Ouvrière j'ai eu un accompagnement, des conseils. J'ai ce sentiment de ne pas être seul pour obtenir des avancées sur nos conditions de travail. Ça nous rend plus fort !

Que dirais-tu sur le SNUDI-FO 14 ?

Ils ont toujours été là pour moi notamment quand, dans mon école, j'ai rencontré des problèmes. Ils m'ont accompagnée dans toutes les démarches (audience, RSST, protection fonctionnelle, consultation de mon dossier administratif, ...) et ont été réactifs à chaque fois que j'en avais besoin. Le soutien psychologique et la convivialité de leur part ont été aussi des facteurs importants.

Que penses-tu de l'orientation et des revendications du SNUDI-FO ?

Je m'y retrouve totalement car elles rejoignent mes valeurs et mes convictions personnelles : pour une Éducation nationale et contre la territorialisation de l'école, pour l'égalité de traitement et contre l'arbitraire. Défendre le statut de fonctionnaire d'État, c'est faire respecter nos droits mais aussi permettre de ga-

rantir une égalité d'apprentissage pour tous les élèves.

Quels sont tes objectifs en tant que nouvelle secrétaire départementale du SNUDI-FO 14 ?

Tout d'abord, je suis ravie de l'être et je souhaite continuer à construire le syndicat SNUDI-FO 14 pour que sur la carte des syndicats du département, il y ait plus d'enseignants qui le connaissent et y fassent appel. En plus des tournées d'école et des discussions avec les collègues, je souhaite mettre en place des outils, comme un site internet et Facebook, permettant de pallier le manque d'information et de visibilité de la part du SNUDI-FO 14. J'ai envie de construire le syndicat en termes d'adhésions, pour permettre aux collègues de s'organiser et d'œuvrer collectivement pour contrer les agissements de ce gouvernement contre nos droits. La syndicalisation au SNUDI FO 14 est essentielle. Tout cela passera aussi par une présence régulière toutes les 2 semaines, car j'ai une décharge de 3h hebdomadaire, sur le terrain et auprès des collègues. C'est sur le terrain, en discutant avec eux, en leur donnant de l'information et en répondant à leurs questions, en défendant les dossiers et en portant leurs revendications que nous arriverons à nous multiplier. Nous sommes une petite structure tous les 9 (syndiqués) mais, aidés par les camarades du SNUDI National, de la Fédération et de la Confédération, appuyés par Matthieu Laguette, secrétaire national, et par le local avec Olivier Lachèvre, secrétaire départemental de la Manche, nous allons faire en sorte que le SNUDI-FO 14 ait la place qu'il mérite dans le paysage syndical du Calvados.■



Entretien réalisé par Matthieu Laguette, Secrétaire national du SNUDI-FO, présent à l'AG du SNUDI-FO 14.